Mairie de *la Garde* **Arrondissement de** *Toulon*

Du vingt quatre avril an mil huit cent quarante-trois, à neuf heures du matin,

ACTE DE MARIAGE de *Joseph Marcelin Verignon,*
âgé de *vingt huit* ans, né à *Pignans* département du *var*, le *vingt cinq* du mois d'*avril* mil *huit cent quinze*, profession de *cultivateur* domicilié à *Pignans* département du *var* fils *majeur* de *Paul Vitalis Verignon*, profession de *cultivateur* domicilié à *Pignans* département du *var* et de *feue Marie Françoise Suzanne Chambeiron* y décédée à *Pignans* le *vingt* *août* mil *huit cent cinq* ainsi qu'il *paraît*.

Et de *Mlle Pauline Veronique Rebouly*, *sans profession*, âgée de *dix neuf* ans, née à *la Garde* département du *var* le *dix* du mois de *mars* mil *huit cent vingt quatre* domiciliée à *la Garde* département du *var* fille *mineure* de *Antoine Rebouly*, profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département du *var*, *ici présent et consentant* et de *feue Victoire Noble*, *décédée à la Garde le quatre septembre mil huit cent quarante deux* ainsi *paraît*.

Les actes préliminaires sont 1° *Les publications de mariage faites sans opposition par l'officier de l'état civil de la commune de Pignans les dimanches onze et neuf avril courant et par nous les dimanches neuf et seize avril courant. 2° Extrait de l'acte de naissance du futur époux. 3° Extrait de l'acte de décès de la mère. 4° Acte de naissance de la future épouse. 5° Acte de décès de sa mère : nous avons ici dessus datés et énoncés.*

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Pauline Veronique Rebouly* et l'autre *Joseph Marcelin Verignon*.

En présence de *Sieur Joseph Frederic Rebouly*, domicilié à *la Garde* département du *var* âgé de *trente* ans, profession de *cultivateur* *frère de la future épouse*.

De *Sieur Joseph Cadenet Chambeiron*, domicilié à *Pignans* département du *var* âgé de *vingt six* ans, profession de *cultivateur* *beau frère de la future épouse*.

De *Sieur Louis Léon Chambeiron*, domicilié à *Pignans* département du *var* âgé de *vingt sept* ans, profession de *cultivateur* *non parent ni allié des époux*.

Et de *Sieur Simon Willesheim*, domicilié à *la Garde* département du *var* âgé de *soixante ans*, profession d'*ouvrier mécanicien* *non parent ni allié des époux*.

Après quoi, moi *Laurent Augustin Aguera*, *Maire de la commune de la Garde* faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, *par les quatre témoins seulement, les autres comparants requis de signer ont déclaré ne le savoir.*

Rebouly Chambeiron Chambeiron Willesheim Aguera

N° 7

Verignon Rebouly.

N° 8

Mairie de *la Garde* **Arrondissement de** *Toulon*

Du vingt cinq avril an mil huit cent quarante-trois, à neuf heures du matin,

ACTE DE MARIAGE de *Dominique Eustache paul Mingeaud*,
âgé de *vingt six* ans, né à *la Garde* département du *var*, le *vingt* du mois de *septembre* mil *huit cent vingt sept*, profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde*, département du *var*, fils *majeur* de *Jacques Mingeaud*, profession de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département du *var*, et de *Marie Joseph Laugier* *ici présente et consentant* ainsi *paraît*.

Et de *Mlle Pauline Clémence Guiol*, *sans profession*, âgée de *dix neuf* ans, née à *la Garde* département du *var*, le *vingt-cinq* du mois de *décembre* mil *huit cent vingt trois* domiciliée à *la Garde* département du *var* fille *mineure* de *Jean Barnabé Guiol*, profession de *cultivateur*, domicilié à *la Garde* département du *var*, et de *Victoire Blanc*, *ici présente et consentant* ainsi *paraît*.

Les actes préliminaires sont : 1° *Les publications de mariage faites sans opposition par nous Maire officier de l'état civil de cette commune les dimanches neuf et seize avril courant.*

2° *Actes de naissance des futurs époux et nous avons ici dessus datés et énoncés.*

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Pauline Clémence Guiol*, et l'autre *Dominique Eustache paul Mingeaud*.

En présence de *Sieur Marc Bathazard Bonnaud*, domicilié à *la Garde* département du *var* âgé de *cinquante ans*, profession de *jardinier* *non parent ni allié des époux*.

De *Sieur Joseph Charles Latty*, domicilié à *la Garde* département du *var* âgé de *cinquante neuf* ans, profession de *marchand* *ils non parent ni allié des époux*.

De *Sieur François Capelle Murson*, domicilié à *la Garde* département du *var* âgé de *trente cinq* ans, profession de *perruquier* *non parent ni allié des époux*.

Et de *Sieur Guiol Louis André*, domicilié à *la Garde* département du *var* âgé de *trente trois* ans, profession de *propriétaire* *non parent ni allié des époux*.

Après quoi, moi *Laurent Augustin Aguera*, *Maire de la commune de la Garde* faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le Mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, *par les époux, et par les quatre témoins seulement, les autres comparants requis de signer ont déclaré ne le savoir.*

Mingeaud Bonnaud Latty Murson Guiol Aguera

Mingeaud Guiol.